

Recommandations pour la lutte contre les renouées asiatiques et leurs hybrides

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*), renouée de bohème (*Reynoutria x bohémica*), renouée à épis nombreux (*Polygonum polystachyum*)

Portrait succinct

- Plante vivace pouvant atteindre 3 m de hauteur (*renouée à épis nombreux*: jusqu'à 2 m)
- Feuilles largement ovales, pointues à l'extrémité, épaisse (*renouée à épis nombreux*: lancéolées)
- Tige ramifiée, portant fréquemment des taches rouge foncé. (*renouée à épis nombreux*: verte, noueuse avec de longues gaines foliaires)
- Inflorescence ramifiée, fleurs nombreuses, petites et blanches.
- Les parties aériennes dépérissent en hiver, le rhizome survit et donne naissance à de nouvelles pousses au printemps.
- Le rhizome peut émettre des drageons atteignant 7 m de long et 3 m de profondeur
- Reproduction exc. végétative, par fragments de rhizome/tige, même très petits.
- Stations typiques: berges, haies ou cours d'école



Prévention

- Interdiction de procéder à de nouvelles plantations, à la multiplication et à la vente
- Arrachage immédiat des nouvelles plantes
- Végétalisation rapide des sols nus à l'aide de plantes indigènes en station
- Ne pas utiliser de terre contaminée par des plantes envahissantes (ni par leurs racines, graines, etc.).
- Éliminer correctement le matériel végétal (cf. «Élimination» au verso)

Lutte

Questions générales à clarifier avant la lutte contre toutes les néophytes envahissantes:

- Vérifier les possibilités de coordination de la lutte avec d'autres zones touchées.
- Fixer les objectifs et les priorités (voir tableau ci-dessous).
- Au besoin, prendre contact avec l'office cantonal compétent (protection de la nature, néobiontes, forêt, etc.).
- Garantir l'élimination du matériel végétal dans les règles de l'art. Couvrir le matériel lors du transport.
- Après chaque intervention, effectuer des contrôles sur plusieurs années.

Taille de la population / Zone	Objectifs de la lutte					
	Éliminer*		Réduire**		Endiguer***	
	Petites populations	Grandes populations	Petites populations	Grandes populations	Petites populations	Grandes Populations
Protection de la nature	1	1	3	3	2	2
Eaux	1	1	3	3	2	2
Forêt	1	1	3	3	2	2
Agriculture	1	1	3,4	3,4	2	2
Habitat, infrastructures	1	1	3,4	3,4	2	2

* Éliminer: aucune population ne doit subsister dans la zone concernée, dans un délai raisonnablement court.

** Réduire: les populations existantes sont à réduire dans la mesure du possible.

*** Endiguer: les populations existantes ne doivent pas continuer à s'étendre ni à se densifier, pas de nouvelles populations; empêcher la dissémination par les graines ou les rhizomes.

1 = Excavation / dessouchage

2 = Deux à trois fauchages

3 = Six fauchages par an

4 = Lutte chimique

Méthodes de lutte

- 1) Excavation / dessouchage:** Si une population de renouées doit être éliminée en peu d'années, le décapage de la surface est recommandé. Par un travail précis, il est possible d'éliminer une population en une seule fois. Le matériel récolté et le sol sont contaminés biologiquement jusqu'à la profondeur atteinte par les rhizomes. Si la population s'est propagée à partir de la surface, l'espace contaminé peut atteindre un rayon d'environ 3 m autour de la population et une profondeur de 3 m. Si la population provient de sections de rhizomes transportés lors de travaux, les rhizomes peuvent se trouver enfouis nettement plus profondément. Le rayon et la profondeur peuvent s'écarter des valeurs indiquées en fonction la nature du sol et de l'âge de la population. Si les travaux se déroulent en hiver, il est conseillé de marquer les plantes en surface au préalable, pendant la période de végétation. Les mensurations prise par GPS ont l'avantage de permettre une localisation indépendamment des modifications ultérieures du terrain par des travaux. A un stade précoce, l'essouchage peut encore se faire manuellement, mais il est nécessaire de contrôler le résultat. Les déchets de coupe doivent être éliminés dans les règles de l'art (voir «Élimination»).
- 2) Fauche deux à trois fois par an: Fauche deux à trois fois par an:** La population ne diminue pas. La biomasse diminue le cas échéant quelque peu au cours des ans. La population n'est pas éliminée.
- 3) Fauche six fois par an:** La biomasse des renouées diminue nettement en l'espace de 5 ans et il se forme une population mélangée de renouées et d'espèces accompagnantes. Après ces 5 ans, il est souvent possible de réduire la fréquence de fauchage à deux ou trois par an. Il n'a pas été possible de parvenir à une éradication dans le cadre d'un essai d'une durée de huit ans.
- 4) Lutte chimique:** L'efficacité durable d'herbicides contre les renouées asiatiques a été examinée lors d'un essai sur huit ans. Il n'a pas été possible d'éliminer les populations de renouées sur cette période. Lorsque des herbicides sont utilisés, il faut toujours tenir compte des restrictions indiquées sur l'étiquette et dans l'Index des produits phytosanitaires (<http://www.blw.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr>) ainsi que des restrictions mentionnées par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81) ou par d'autres dispositions légales en agriculture. L'essai de lutte s'est limité à tester la substance active glyphosate. Une concentration d'herbicide de 2% appliquée à la fin de la période de végétation (fin août ou début septembre) s'est révélée suffisante pour réduire les populations. Pour optimiser l'utilisation de l'herbicide la première année sur le plan ergonomique, on peut faucher l'ensemble de la population début juin (fin juin au Sud des Alpes) au raz du sol.

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre - avril
1) Excavation / dessouchage	Mensurations, saisie des données de la population, au mieux pendant la période de végétation					
2) Fauchage 2-3 fois/an		1 ^{er} fauchage	2 ^e fauchage	3 ^e fauchage		
3) Fauchage (six fois)	1 ^{re} fauchage	2 ^e fauche	3 ^e et 4 ^e fauche	5 ^e fauchage	6 ^e fauchage	
4) Lutte chimique		Coupe 1 ^{re} année		2% glyphosate		

Attention



**Ne pas abandonner le matériel coupé sur place.
Lors du transport, veiller à ne perdre aucun matériel.
Ne pas entreposer la terre contaminée.**

Élimination des déchets végétaux

- Les déchets de coupe sans racines ni rhizomes doivent être éliminés sur un site ou dans des boxes de compostage, dans une usine de cofermentation avec phase d'hygiénisation ou par fermentation thermophile ou encore incinéré dans une UIOM. Pour exclure la propagation par les racines ou les rhizomes, ces organes doivent obligatoirement être éliminés en UIOM.
- En cas de transport de matériaux contaminés par des renouées asiatiques, il est indispensable d'assurer une élimination correcte. Des solutions et les règles à respecter sont indiquées dans les recommandations du CE sur l'utilisation de matériaux d'excavation contaminés par des néophytes envahissantes selon l'annexe 2 ODE.

Contrôle des résultats

- Sur les sites des populations éliminées, il faut s'assurer régulièrement qu'aucune nouvelle pousse n'apparaît, car des fragments de rhizome peuvent rejeter pendant plusieurs années. La période de contrôle la plus favorable est en août.

Informations complémentaires

Bases légales: RS 814.911 Ordonnance du 10 septembre 2008 sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, ODE) www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062651/index.html

Informations Info Flora sur les espèces: www.infoflora.ch/fr/flore/neophytes/listes-et-fiches.html

Informations sur le projet pilote de lutte contre la renouée du Japon:

www.awel.zh.ch/internet/baudirektion/awel/de/biosicherheit_neobiota/neobiota/pilotversuch_japanknoeterich.html

Autres informations du CE: CE: www.cercleexotique.ch